

SYNDIC DIAR HAMMAMET

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 AOUT 2015

En l'an deux mille quinze et le jeudi 13 août se sont réunis, à 18 heures, en assemblée générale ordinaire, les propriétaires du lotissement Diar Hammamet au domicile de Monsieur Mohamed BESBES à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport moral
- Examen et approbation du rapport financier
- Election des membres du comité du syndic
- Pouvoir pour formalités
- Examen du problème de paiement des cotisations
- Questions diverses

Le Président souhaite la bienvenue aux présents. Il demande à l'assemblée de lui donner acte de la validité de la convocation de la dite assemblée et rappelle que la convocation à la présente assemblée ainsi que l'ordre du jour ont été publiés au journal La Presse et au journal Essahafa du mercredi 29 juillet 2015 et a été affichée, à la même date, à l'entrée de la résidence et au niveau de ses principales artères et ce conformément à la réglementation en vigueur.

L'assemblée à l'unanimité lui en donne acte

Le Président demande ensuite aux présents de procéder à l'élection du bureau de l'assemblée. Après discussion, les copropriétaires dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité des présents :

- Président : Monsieur Mohamed BESBES
- Scrutateur : Monsieur Habib Turki
- Scrutateur : Monsieur Mokhtar Mhiri
- Secrétaire : Monsieur Abdeljalil KALLEL

Il résulte de la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau de l'assemblée, et conformément à l'article 17 des statuts que le quorum est atteint, et par conséquent cette assemblée peut délibérer sur l'ordre du jour figurant sur la convocation.

L'assemblée à l'unanimité en prend acte.



Après présentation du rapport moral et du rapport financier et après discussions et échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le président soumet au vote les résolutions suivantes:

Première résolution : Examen et approbation du rapport moral du syndic par l'assemblée :

Après lecture du rapport moral et présentation du budget prévisionnel de l'année 2015-2016 par le Secrétaire Général du comité du syndic M. Abdeljalil KALLEL et échange de vues, l'assemblée décide d'approuver les dits rapport et budget.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Examen et approbation du rapport financier du syndic par l'assemblée :

Après lecture du rapport financier par le Trésorier Monsieur Hichem DEBBABI et échange de vue l'assemblée décide d'approuver le dit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution : Quitus.

L'assemblée générale donne quitus aux membres du comité du syndic pour leur gestion durant la période de leur mandat

Quatrième résolution Election des membres du Comité du Syndic :

Après constatation de l'expiration des mandats des membres du comité du syndic, l'assemblée générale a procédé à l'élection des nouveaux membres comme suit :

- Monsieur Mohamed BESBES
- Monsieur Abdeljalil KALLEL
- Monsieur Hichem DEBBABI
- Monsieur Abdelmajid HASSAIRI
- Madame Wafa AOUNTI
- Monsieur Mokhtar MHIRI
- Monsieur Rejab ELLOUMI
- Monsieur Ali MHIRI
- Noureddine YAICHE
- Mahdi SELLAMI
- Monsieur Hédi CHAARI

Et ce pour la durée de l'exercice 2015/2016.

Les membres du nouveau comité du syndic acceptent ces fonctions et les responsabilités qui leur sont attribuées.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité



Cinquième résolution : Valeur des cotisations

L'assemblée générale des propriétaires décide de reconduire les cotisations annuelles pour l'exercice 2015/2016 comme suit :

0,700 dinars le m² de terrain bâti ou non bâti.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Sixième résolution : Paiement des Cotisations.

L'assemblée constate la réticence de plusieurs copropriétaires à payer leurs cotisations annuelles et décide de continuer les actions de sensibilisation et autorise le comité à accomplir toutes les démarches judiciaires nécessaires à l'encontre des copropriétaires récalcitrants.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Septième résolution : Questions diverses.

Après discussions de différentes questions soulevées, l'assemblée décide de :

- Au cas où le mutisme de la SEPTH concernant les demandes du Syndic pour la réalisation du Club House et de toutes les actions prévues par l'accord signé en 2008 persiste, l'assemblée autorise le comité rentrant à engager une action en justice à son encontre pour l'amener à la concrétisation stricte de tous ses engagements consignés dans le cahier des charges du lotissement tel que présenté aux autorités pour l'obtention des autorisations nécessaires à sa réalisation.
- L'assemblée générale considère que les terrains non bâties constituent une source de nuisance majeure pour la cité et autorise le comité à réaliser les travaux nécessaires de nettoyage pour le compte et à la charge des copropriétaires concernés et ce en application de l'article 13 du règlement intérieur du syndic.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Huitième résolution : Pouvoirs pour formalités.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les membres du bureau.



Les membres du bureau :

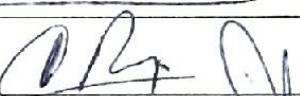
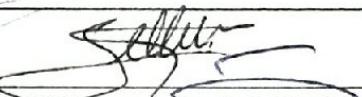
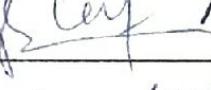
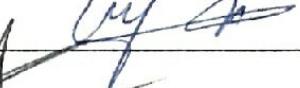
Le Président : Mohamed Besbes

Le Scrutateur : Mokhtar Mhiri

Le Scrutateur : Habib TURKI

Le Secrétaire de séance : Abdeljalil KALLE

Répartition des tâches entre les membres du nouveau comité du syndic 2015 / 2016

Mr Mohamed Besbes	Président	
Mr Abdelmajid HASSAIRI	Vice Président	
Mr Abdeljalil KALLEL	Secrétaire	
Mr Hichem DEBBABI	Trésorier	
Mr Rejab Elloumi	Membre	
Mr Mokhtar M'HIRI	Membre	
Mr Mahdi SELLAMI	Membre	
Mr Noureddine YAICHE	Membre	
Mr Hédi CHAARI	Membre	
Mme Wafa AOUINTI	Membre	
Mr Ali M'HIRI	Membre	

